

Pôle Ressources

Direction du Numérique, des Usages et des Moyens

NUMÉRIQUE

N/Réf. : DNUM-17431

Affaire suivie par : Patrice CEA

☎ : 04 92 40 38 47

✉ : patrice.cea@hautes-alpes.fr

Monsieur Guy JULLIEN
Maire de Manteyer
Mairie
05400 MANTEYER



Gap, le 16 OCT 2017

Objet : Difficultés en matière d'accès à internet et d'usages numériques sur la Commune de Manteyer

Monsieur le Maire, *Cher ami,*

Vous avez attiré l'attention par courrier en date du 1^{er} août 2017 sur les difficultés rencontrées en matière d'infrastructures de télécommunications fixes, mobiles et d'accès à internet.

J'ai donc pris l'attache du Syndicat Mixte Ouvert PACA Très Haut Débit ainsi que de l'opérateur Orange pour obtenir les précisions nécessaires à la bonne compréhension de vos difficultés.

Concernant l'équipement ADSL qui dessert la commune, il a été effectivement mis en place avec des fonds publics en 2011 et visait à assurer une possibilité d'abonnement ADSL pour vos administrés.

Orange a confirmé que cet équipement n'était pas évolutif avec un lien avec un débit maximum de 45 Mbits. La quasi-totalité des désagréments constatés par votre population aux heures de pointes provient de la saturation de ce lien. Cette situation s'est aggravée au fil du temps compte tenu de l'évolution des usages et du nombre d'abonnés croissant ayant souscrit à une offre ADSL.

Aussi, comme vous le savez, des travaux importants ont été engagés par le Département via le Syndicat Mixte Ouvert PACA Très Haut Débit visant à une amélioration sensible de la couverture fixe par des montées en débit, notamment sur la commune de Manteyer dont les travaux sont programmés courant du 2^{ème} semestre 2018.

Cela devrait conduire à une mise en service commerciale dans le courant du 1^{er} trimestre 2019 de services ADSL de qualité avec des débits « normaux » offrant également la possibilité de télévision par ADSL pour la majorité des usagers.

Concernant les difficultés au niveau de la réception de la télévision, Orange a clairement indiqué que ce service n'était pas ouvert via l'ADSL en raison de débits trop limités au jour d'aujourd'hui. Néanmoins, ce service est accessible via un décodeur numérique satellite spécifique et une antenne parabolique à installer.

Dans l'attente de ces évolutions liées à la montée en débit par fibre optique, la seule solution envisageable, pour les abonnés les plus touchés, consisterait à la souscription individuelle d'accès internet par satellite. Ces offres peuvent, sous conditions, bénéficier de subvention à l'équipement et à l'installation.

Néanmoins sur votre commune, au regard de l'éligibilité théorique à de l'ADSL normal, il conviendra de solliciter ces aides en dérogeant au test d'éligibilité classique. Pour ce faire les usagers devront transmettre directement leur demande par mail à philippe.gruget@pact-fibre.fr en y intégrant leurs coordonnées complètes téléphoniques et postales.

En espérant avoir répondu à vos attentes, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations distinguées.

cordialement,

Le Président

Jean-Marie BERNARD